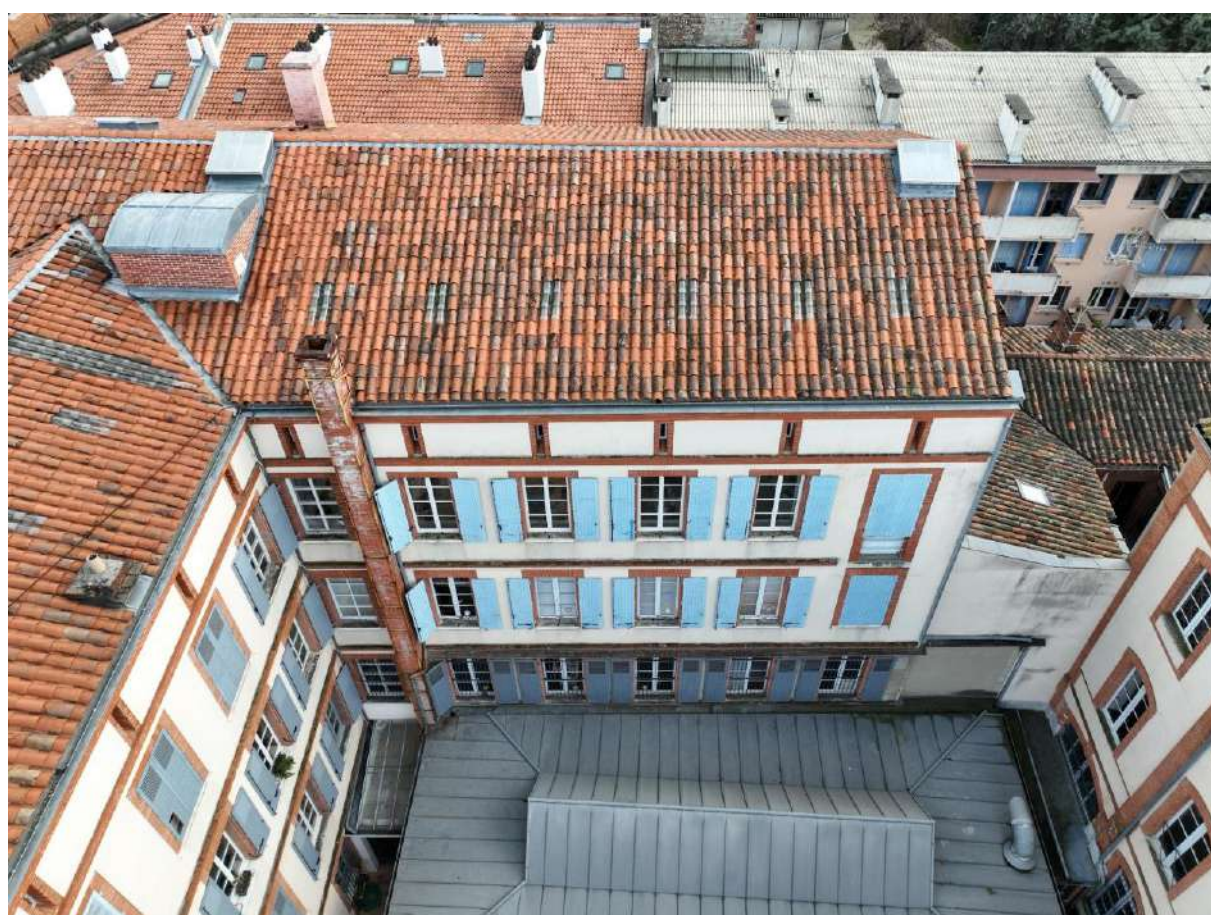


**CRÉDIT
MUNICIPAL**



TOULOUSE

Gage de confiance depuis 1867



Rapport annuel 2025

Etablissement public communal de crédit et d'aide sociale

SOMMAIRE

Le Crédit Municipal de Toulouse.....	p.3
Le Conseil d’Orientation et de Surveillance.....	p.4
Organigramme.....	p.4
Le rapport de gestion.....	p.5
Les services.....	p.7
● Prêts sur gages	
● Ventes aux enchères	
● Microcrédits personnels accompagnés	
● Prêts personnels	
● Epargne solidaire	
● Point Conseil Budget	
● Garantie des métaux précieux	
● Location d’espaces	
● Garde d’objet	
● Sol violette	
● Responsabilité sociétale et environnementale	
● Communication	
Les éléments financiers.....	p.18
Note annexe aux états financiers.....	p.21

LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Le Crédit Municipal de Toulouse, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, a pour mission principale de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont les crédits municipaux ont le monopole.

Les Monts de piété sont les ancêtres des Crédits Municipaux. Le premier est créé au XV^{ème} siècle en Italie par un moine récollet : Barnabé de Terni. Son objectif était de créer une banque charitable afin de lutter contre les usuriers et de permettre à ceux qui manquaient d'argent pour leur subsistance journalière d'emprunter sans intérêt des petites sommes d'argent en donnant un gage pour la sûreté du prêt. En France, le premier établissement est ouvert en Avignon en 1577.

A Toulouse a été créé en 1827 une société du prêt charitable et gratuit. Elle a perduré jusqu'en 1866 et c'est le 14 décembre 1867 qu'un décret impérial porte création du Mont de Piété de la ville. En 1918, les Monts de Piété changent d'appellation et se nomment désormais "Caisses de Crédit Municipal".

La loi du 24 janvier 1984 intègre les Caisses de Crédit Municipal dans le système bancaire et leur confère le statut d'établissement de crédit. Le Crédit Municipal de Toulouse exerce son activité après avoir obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ses comptes annuels sont présentés conformément à la réglementation bancaire et sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

La mission du Crédit Municipal est une mission d'aide sociale. Ses comptes, en tant qu'établissement public, sont soumis aux règles de la comptabilité publique et font l'objet d'une certification par le comptable public.

Les orientations générales de l'établissement sont définies par un Conseil d'Orientation et de Surveillance, composé du maire de la ville de Toulouse, président de droit, de membres élus du Conseil municipal et de membres nommés.

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Président

M. Jean-Luc MOUDENC
Maire de la Ville de Toulouse

Vice-présidente

Mme Ghislaine DELMOND
Adjointe au Maire

Membres élus

M. Samir HAJIJE / Conseiller municipal délégué

Mme Nicole MIQUEL-BELAUD / Conseillère municipale déléguée

Membres nommés

M. Jean ARROUCAU, Directeur du CREPI
M. Charles GAJAN, Ancien Directeur des services fiscaux
M. Jean-Louis REULAND, Consultant formateur en gestion financière

LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Président

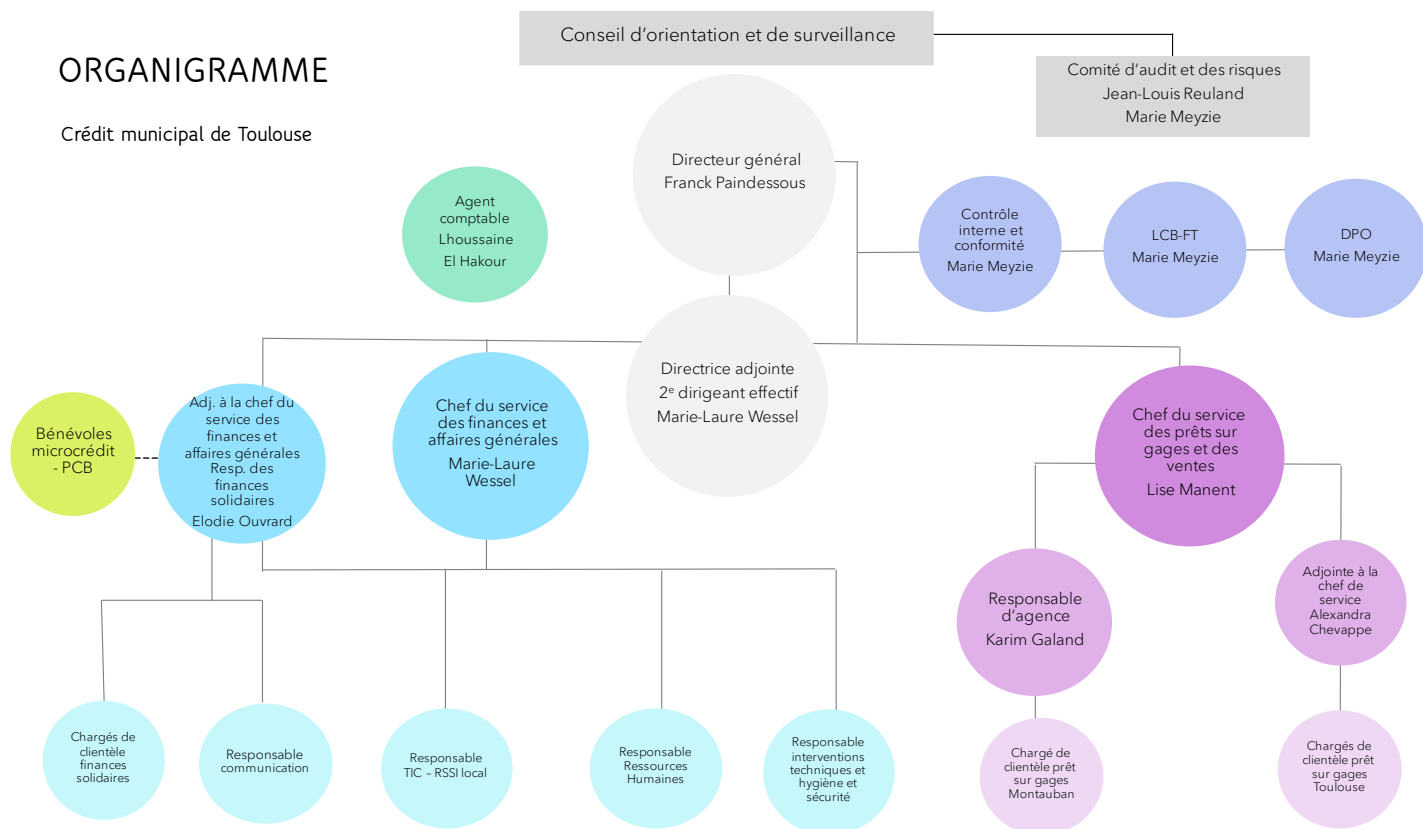
M. Jean-Louis REULAND
Consultant formateur en gestion financière

Membre

Mme Marie MEYZIE
Responsable de la cellule risques et conformité, LCB-FT,
Contrôleuse interne, déléguée à la protection des données

ORGANIGRAMME

Crédit municipal de Toulouse



RAPPORT DE GESTION

Le Crédit Municipal a poursuivi en 2025 sa mission sociale de service public en répondant aux demandes toujours importantes en matière de prêts sur gages, de microcrédits, de conseils financiers et budgétaires pour des publics modestes, à la recherche d'une aide financière à laquelle ils ont du mal à accéder avec les systèmes traditionnels.

Au cours de cette année 2025, l'activité de prêts sur gages a connu un rythme très soutenu porté par des cours de l'or particulièrement élevés et auxquels nous avons répondu en ajustant nos prêts au gramme d'or en accord avec notre commissaire-priseur. Corrélativement, la demande a été forte en nombre de prêts, avec notamment une nouvelle clientèle qui s'est adressée à nous. Nous avons ainsi atteint un niveau d'encours de prêts sur gages conséquent et historique à près de 22 M€.

Les ventes aux enchères ont été régulières sur l'année écoulée. Elles ont connu un rythme bimensuel afin de préserver leur qualité, dans un contexte de moindre retard des échéances de remboursement de notre clientèle.

Le microcrédit quant à lui a vu une hausse du nombre de dossiers provenant de nos partenaires mais aussi de nos bénévoles ainsi qu'une augmentation très importante en volume, avec un encours qui approche les 2 M€, et sur une année près d'1M€ de prêts consentis. De nouvelles conventions avec des partenaires ont été signées, et d'autres ont été renouvelées. Les bénévoles de l'établissement participent également à cette mission d'accompagnement au service des publics à travers le Point Conseil Budget (PCB) labellisé, à la fois au siège et sur l'agence de Montauban. Qu'ils soient ici remerciés pour leur investissement dans cette activité et pour les 1 134 heures qu'ils ont consacrées en 2025 à aider des populations défavorisées aux situations personnelles parfois difficiles.

Au niveau de l'épargne labellisée, une hausse très significative est à remarquer avec la remontée des taux d'intérêts proposés par l'établissement dans un contexte de recherche de financement, afin de satisfaire les demandes de prêts sur gage et de microcrédit de nos clients.

L'activité de location (salle des ventes, salle d'exposition, bureaux), importante, a été très dynamique avec de nombreuses locations auprès des commissaires-priseurs de la place mais aussi avec la mise à disposition de nos salles pour diverses expositions.

Dans le même temps, les travaux importants réalisés durant l'année ont permis d'ouvrir le nouveau Centre d'art Vitry, espace destiné à accueillir des expositions. Ainsi, l'exposition du 95^{ème} salon des artistes méridionaux s'est tenue dans ces nouveaux locaux. Ces espaces constituent un bel outil dédié à la promotion des arts, mais aussi à la promotion des activités de l'établissement, à destination d'un large public.

Les autres services ont conservé leurs niveaux plus mesurés d'activité, que ce soit les prêts personnels (pour lesquels le crédit municipal de Toulouse intervient comme indicateur de nom), la garde d'objets, le SOL Violette (monnaie complémentaire), la garantie des métaux précieux.

Le Crédit Municipal a connu d'autres événements marquants sur cette année 2025 avec notamment les journées du Patrimoine, au cours desquelles a été organisée une vente aux enchères solidaire en partenariat avec Emmaüs, l'intégration au réseau PASIP (Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité), une présence accrue dans les Maisons Toulouse Services et une opération de dégagements gratuits en fin d'année.

Les services administratifs ont poursuivi avec sérieux et rigueur leurs missions d'appui dans leurs nombreux domaines de compétences, aussi variés que le contrôle interne, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, l'informatique avec notre structure d'appui le GIE CM Services, les interventions techniques, la communication, les rapports vers les autorités de contrôle, les finances... En ce qui concerne les ressources humaines, l'établissement a développé sa démarche d'accueil de personnels en situation de handicap.

Au niveau des éléments financiers, le total du bilan s'élève à 31 555 K€ en hausse de 34,66%, les capitaux propres (dont le FRBG) à 16 972 K€, en progression de 1,21%.

Concernant les résultats, les intérêts et produits assimilés à 2 501 K€ connaissent une variation positive de 312 K€ (+14,27%) dans le contexte des cours de l'or élevés sur l'année 2025 mais avec un souhait de maîtrise des taux d'intérêt pratiqués.

Les commissions produits diminuent, avec un volume de ventes moins important sur l'année 2025 (-29,27%) et atteignent 156 K€.

Les autres produits sont en diminution de - 18,85% (- 112 K€) du fait d'un réajustement comptable qui avait impacté à la hausse cette section en 2024. Par ailleurs, l'année 2025 marque une forte baisse des prises en charge par la Caisse d'assurance maladie d'absences liées à des maternités qui avaient impacté l'année 2024.

Ces éléments conduisent à un produit net bancaire en baisse de - 5,98% pour s'établir à 2 715 K€, notamment en raison de l'augmentation des charges sur les opérations avec la clientèle. Cette hausse est liée aux intérêts des produits de placement proposés par l'établissement, en progression de 399 % (+ 243 K€). En effet, il s'agit de répondre aux besoins de trésorerie consécutifs à la demande en constante augmentation de prêts (prêts sur gages et microcrédits) dans un contexte de hausse très importante des cours de l'or. Cette baisse du PNB est également la traduction de la baisse continue des intérêts que l'établissement met en place dès que ses résultats le lui permettent.

Les charges générales d'exploitation augmentent de 2,28 % (+48 K€) à 2 155 K€, ce qui témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses. Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles enregistrent pour leur part une relative stabilité à +6 K€ (+1,95 %).

L'évolution des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et provisions conduit à un résultat brut d'exploitation en diminution à 238 K€ (- 227 K€).

Avec un coût du risque à 55 K€, le résultat d'exploitation s'élève à 183 K€. L'impôt sur les sociétés de 53 K€ amène à un résultat net qui s'établit à 130 K€.

En ce qui concerne les ratios bancaires, le coefficient d'exploitation s'élève à 91,24 % avec une activité des prêts sur gages au cours de l'année 2025 soutenue par les cours de l'or élevés et la progression de l'encours.

Les autres ratios s'établissent respectivement ainsi : ratio de fonds propres à 61,26 %, ratio de levier à 55,30% et ratio de liquidité à 193,97 %.

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'orientation et de surveillance, le Crédit Municipal de Toulouse poursuivra le développement de ses missions

autour de son activité de prêteur solidaire (prêts sur gage et microcrédits), de son rôle de conseil solidaire (service gratuit de point conseil budget) et de son offre d'épargne solidaire (livret d'épargne et comptes à terme dont les capitaux sont affectés aux prêts solidaires du Crédit Municipal). Le Crédit Municipal continuera également à mettre en valeur son patrimoine immobilier, notamment à travers un projet de végétalisation de la cour, la rénovation énergétique du bâtiment, l'ouverture durable au public de nouveaux espaces jusqu'ici fermés, ainsi qu'une meilleure exploitation du Centre d'Art Vitry.

Établissement performant et efficace, le Crédit Municipal s'appuie sur une équipe soudée et hautement professionnelle, à laquelle sont adressés de vifs remerciements pour le sérieux et la qualité du travail accompli.

Les résultats obtenus, qui visent exclusivement à mieux accompagner les populations les plus en difficulté, n'auraient pu être atteints sans l'engagement décisif de l'ensemble des acteurs mobilisés. Les remerciements s'adressent en particulier à notre Président, M. Jean-Luc MOUDENC, à Mme Ghislaine DELMOND, notre Vice-présidente, ainsi qu'aux administrateurs du Conseil d'orientation et de surveillance pour leur présence constante et les travaux menés lors des réunions trimestrielles, à M. Jean-Louis REULAND, Président du comité d'audit et des risques, aux bénévoles du point conseil budget et du microcrédit, à nos partenaires et à l'ensemble du personnel pour la grande qualité du travail fourni.

Le Directeur,
Franck PAINDESSOUS

LE PRET SUR GAGES

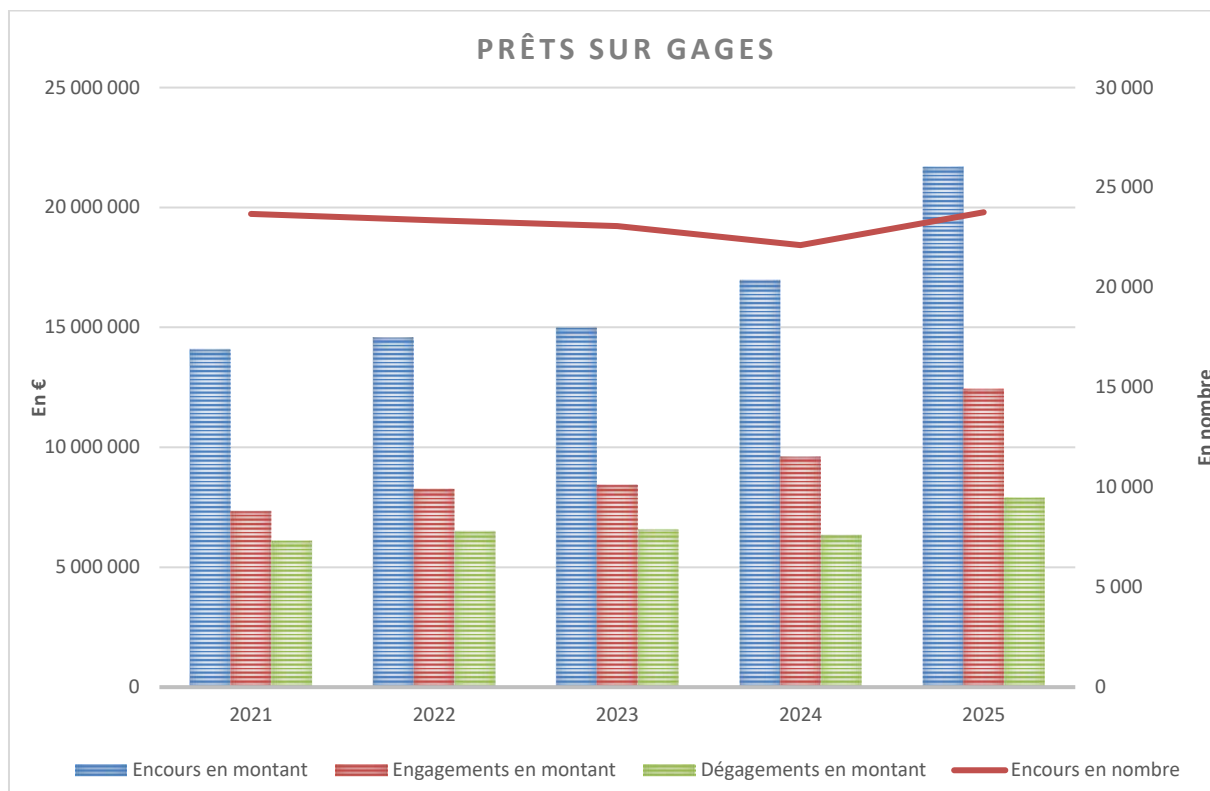
Activité principale de l'établissement, destiné à tous, le prêt sur gages, ou prêt sur objets, se définit comme un prêt de dépannage garanti par le dépôt d'un objet dont le déposant reste le propriétaire.

Les biens déposés sont essentiellement des bijoux, mais peuvent également être proposés en gage des objets divers : maroquinerie, objets de luxe, argenterie, instruments de musique, tableaux...

La souplesse du système réside dans le choix pour le déposant de retirer son objet, contre remboursement du capital et des intérêts, quand il le souhaite. Si, au terme des six mois pour lesquels est conclu le contrat, le client n'a pas récupéré son bien, la possibilité lui est offerte de prolonger la durée de ce contrat en réglant simplement les intérêts.

En 2025, à Toulouse comme à Montauban, l'activité de prêts sur gage a continué sa croissance exponentielle portée par des cours de l'or qui atteignent des niveaux historiquement élevés. Ainsi, en montant, les dépôts d'objets ont progressé de 29,49% permettant d'établir un encours record de presque 22 000 K€ (+27,88%). Le prêt moyen s'établit à 915 €, lui aussi en hausse. A la différence de l'année précédente, le nombre d'engagements est en augmentation de plus de 19%. Ce sont également plus de 1500 nouveaux usagers qui ont poussé les portes du crédit municipal, preuve du rôle social essentiel de l'établissement.





LES VENTES AUX ENCHERES

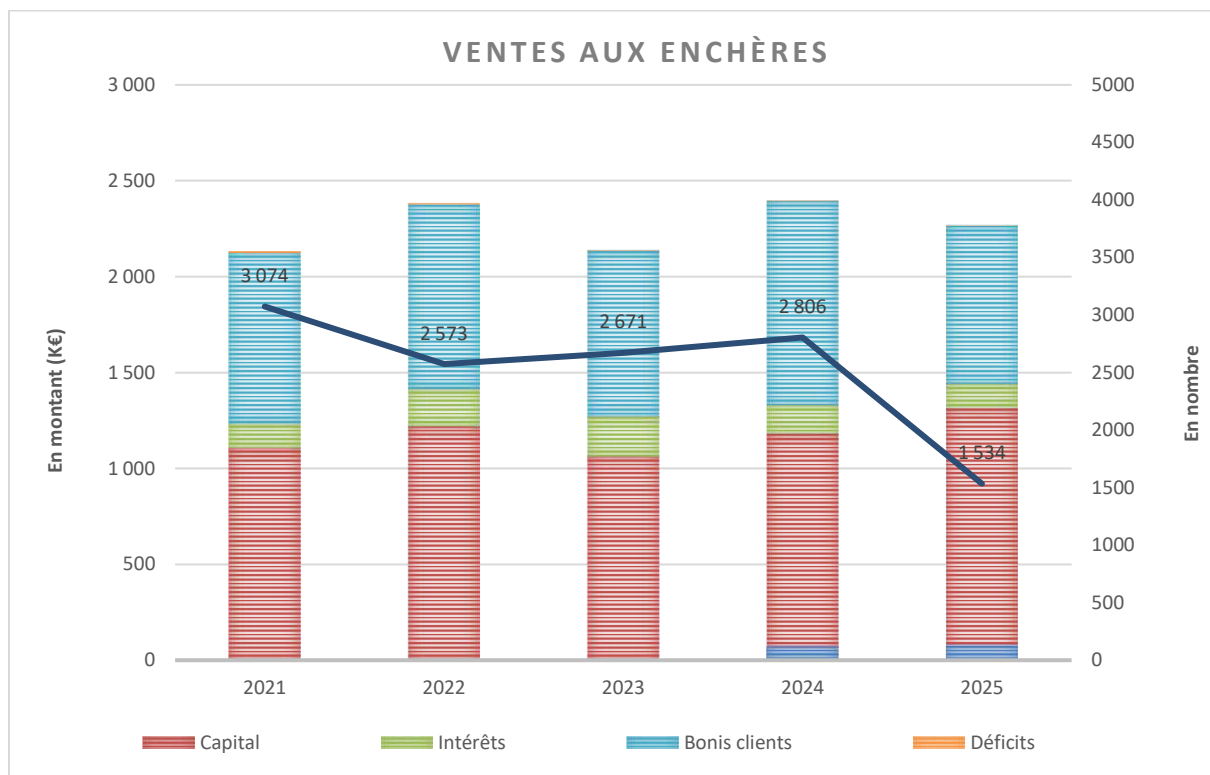
Plus de 96 % des objets déposés dans le cadre du service des prêts sur gages sont récupérés par leurs propriétaires, les autres sont vendus aux enchères.

Le Crédit Municipal propose également, aux personnes qui le désirent, de vendre un bien lors de l'une de nos ventes.

En 2025, afin de conserver la qualité de nos ventes, elles ont été organisées un mois sur deux de septembre à juin, les mercredis et jeudis de la troisième semaine du mois. Une fois les objets vendus, le montant de l'adjudication est reversé au dépositaire de l'objet, déduction faite du capital prêté et des frais. En 2025, c'est ainsi plus de 840 K€ qui ont été reversés à nos usagers.

Sur 2025, cinq ventes ont eu lieu dans notre hôtel des ventes Vitry. Elles se sont déroulées à la fois en présentiel et en ligne. Le montant total d'adjudication sur l'année s'élève à 1 847 K€.





LE MICROCRÉDIT PERSONNEL ACCOMPAGNE

Le Crédit Municipal, en partenariat avec diverses structures, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), centres médico-sociaux, associations, ... ou bénévoles propose un prêt pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle (accès au logement, santé, éducation et formation, emploi et mobilité, équipement ménager, projet de cohésion familiale et sociale...) : le Micro Crédit Personnel Accompagné (MCPA).

Il permet d'aider les personnes en situation de précarité. Les prêts (de 300 € à 8 000 €) sont d'une durée de six à quatre-vingt-quatre mois à un taux nominal de **3 %**. Certains MCPA ont un taux **ramené à 0%** avec la prise en charge des intérêts par la commune, le CCAS ou le crédit municipal de Toulouse. Les bénéficiaires d'un MCPA disposent d'un accompagnement social sur toute la durée du prêt.

Sur 2025, l'encours de microcrédit en nombre connaît une forte évolution à la hausse (+39%) pour s'établir à 456 prêts. En montant, l'encours s'élève à 1 700 K€ (+56 %).

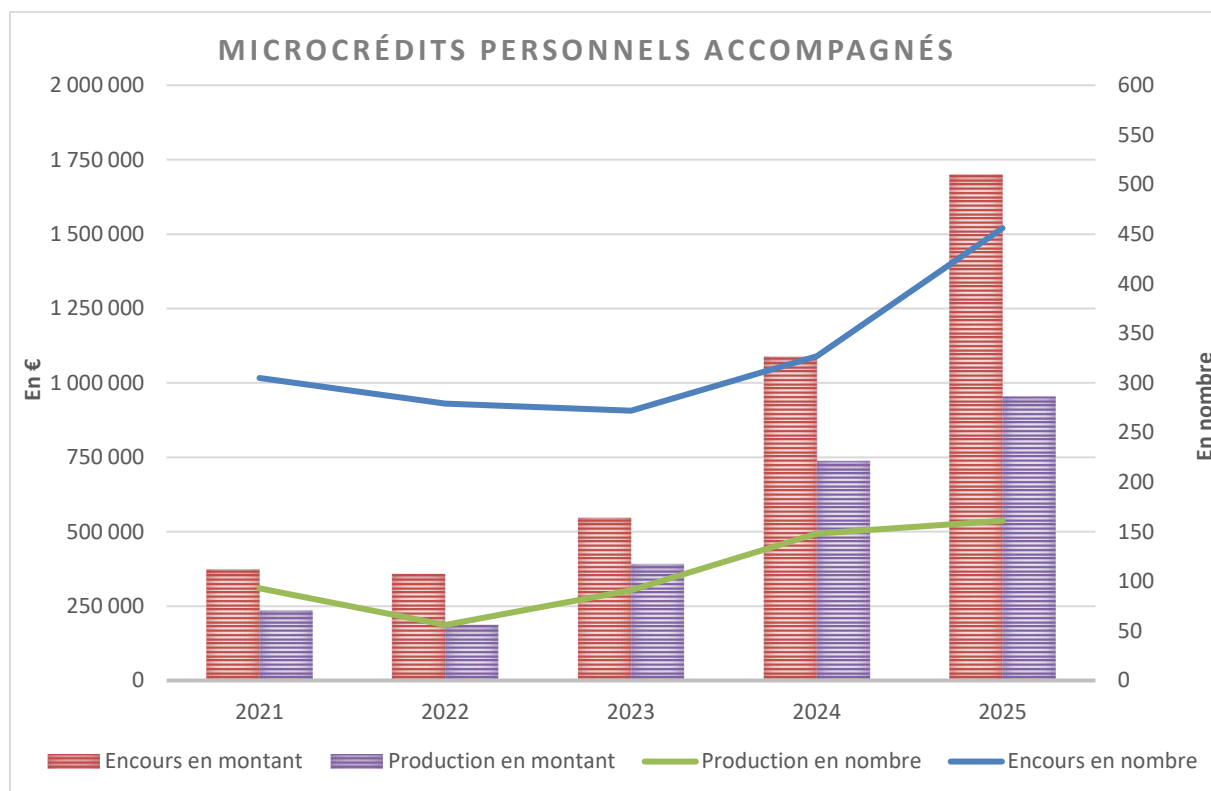
L'augmentation est de + 8,78 % en nombre avec une production de 161 prêts, et de + 29,21% en montant (954 K€). Le prêt moyen est de 5 925 €.

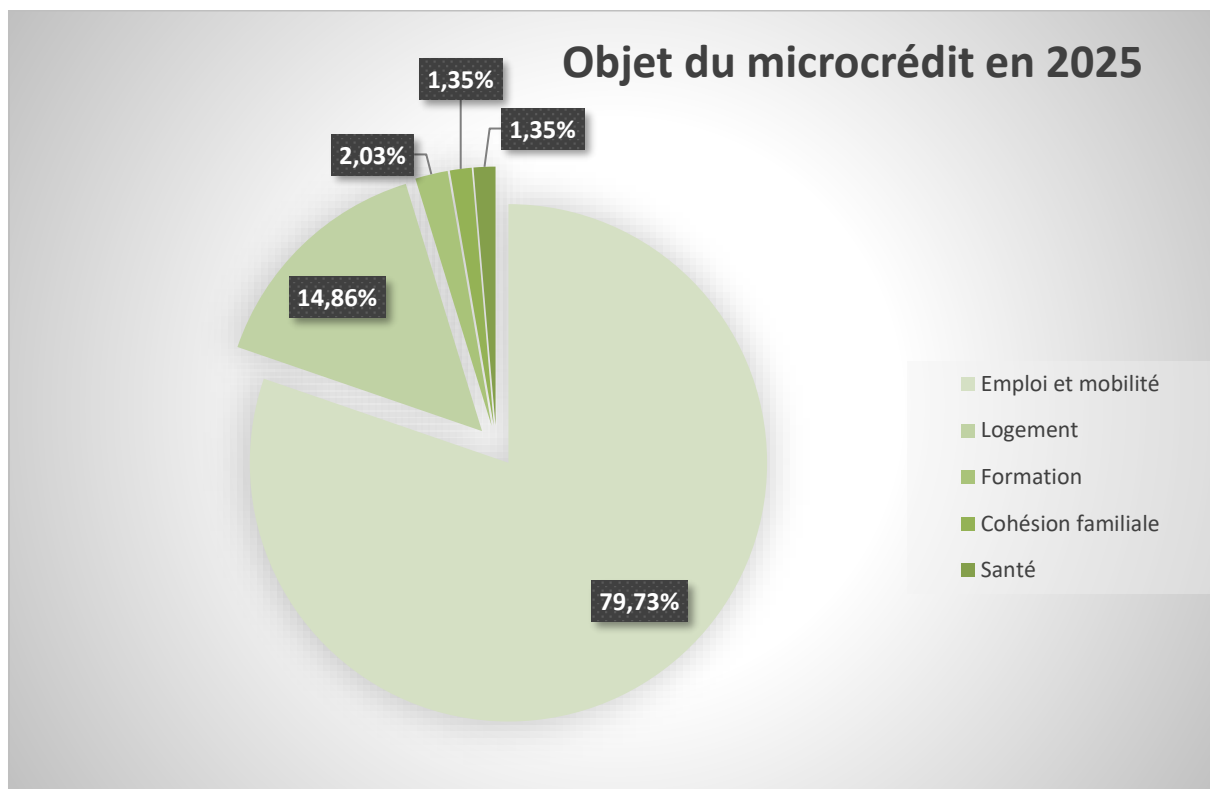
Ce sont 43 partenaires qui œuvrent avec l'établissement pour l'analyse des dossiers permettant l'octroi des microcrédits. Le crédit municipal couvre ainsi une bonne partie de l'ancienne région Midi-Pyrénées. La dématérialisation des dossiers de microcrédit est désormais totalement en place et tous les partenaires du Crédit Municipal utilisent la plateforme de dépôt de documents. En 2025, la signature électronique des contrats de microcrédits a été généralisée.

La cellule microcrédit de l'établissement poursuit son développement : 19% des dossiers de microcrédits en 2025 ont été montés par les bénévoles du crédit municipal de Toulouse. Cinq nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe, et de nouveaux partenariats ont été mis en place avec

Wimoov, Emmaüs Bayonne et le CIAS d'Auch. Le partenariat avec SOLIHA 82 a par ailleurs été renouvelé.

Dans sa démarche sociale d'aide aux personnes en difficulté, le crédit municipal propose toujours ses microcrédits à un taux nominal de 0% pour les toulousains.





LES PRETS PERSONNELS

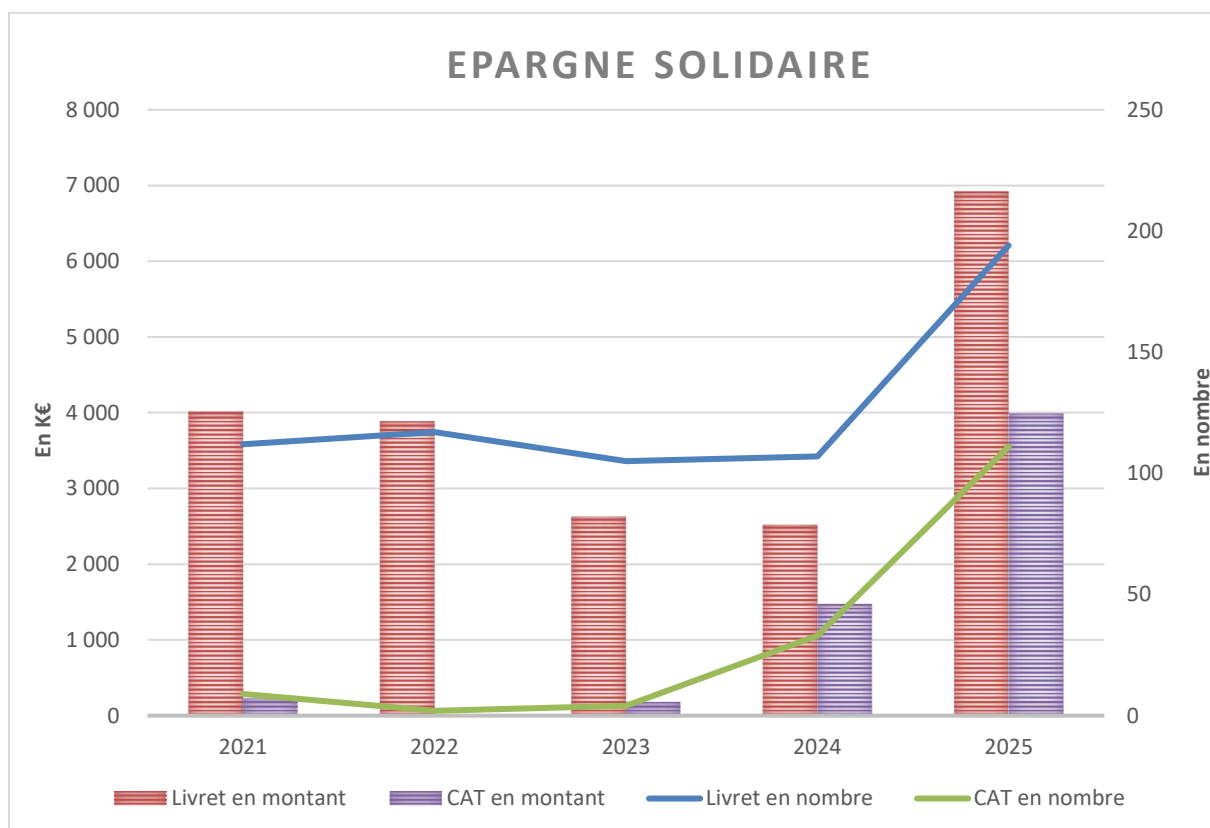
Le Crédit Municipal propose également, en tant qu'apporteur de nom pour le Crédit Municipal de Nîmes, des prêts personnels destinés à réaliser divers projets (travaux, loisirs, automobile, équipement, rachat de crédits...). Ainsi, sur l'année 2025, 15 prêts pour un montant total de 107 K€ ont été accordés.

L'EPARGNE SOLIDAIRE

Le Crédit Municipal de Toulouse propose deux produits d'épargne : le livret d'épargne solidaire et le compte à terme solidaire (CAT). Les dépôts sur ces produits permettent le financement des prêts sociaux de l'établissement (prêts sur gages, microcrédits). Ces produits sont labellisés FINANSOL.

Les déposants qui le souhaitent peuvent également reverser une partie ou la totalité des intérêts de leur livret à une association partenaire de l'établissement. Tous les dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite fiscale en vigueur.

L'encours d'épargne est ajusté aux besoins de trésorerie de l'établissement. En 2025, ces besoins étant importants, l'activité a connu une forte hausse : + 135 % d'augmentation de l'encours, qui atteint 12 913 K€.



LE POINT CONSEIL BUDGET

Le Crédit Municipal de Toulouse propose un service gratuit labellisé de « Point Conseil Budget (PCB) ». Cet accompagnement technique peut aider les publics en difficulté financière à acquérir les apprentissages nécessaires à la gestion du budget familial : classement, prévisions budgétaires, tenue des comptes afin d'éviter une accumulation de dettes, un surendettement ou une absence de maîtrise de la consommation. Il s'agit aussi de prévenir le surendettement, en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en fragilité financière pour améliorer durablement leur situation budgétaire, grâce à une analyse de leur situation, la définition d'un diagnostic et la mise en place d'actions appropriées.

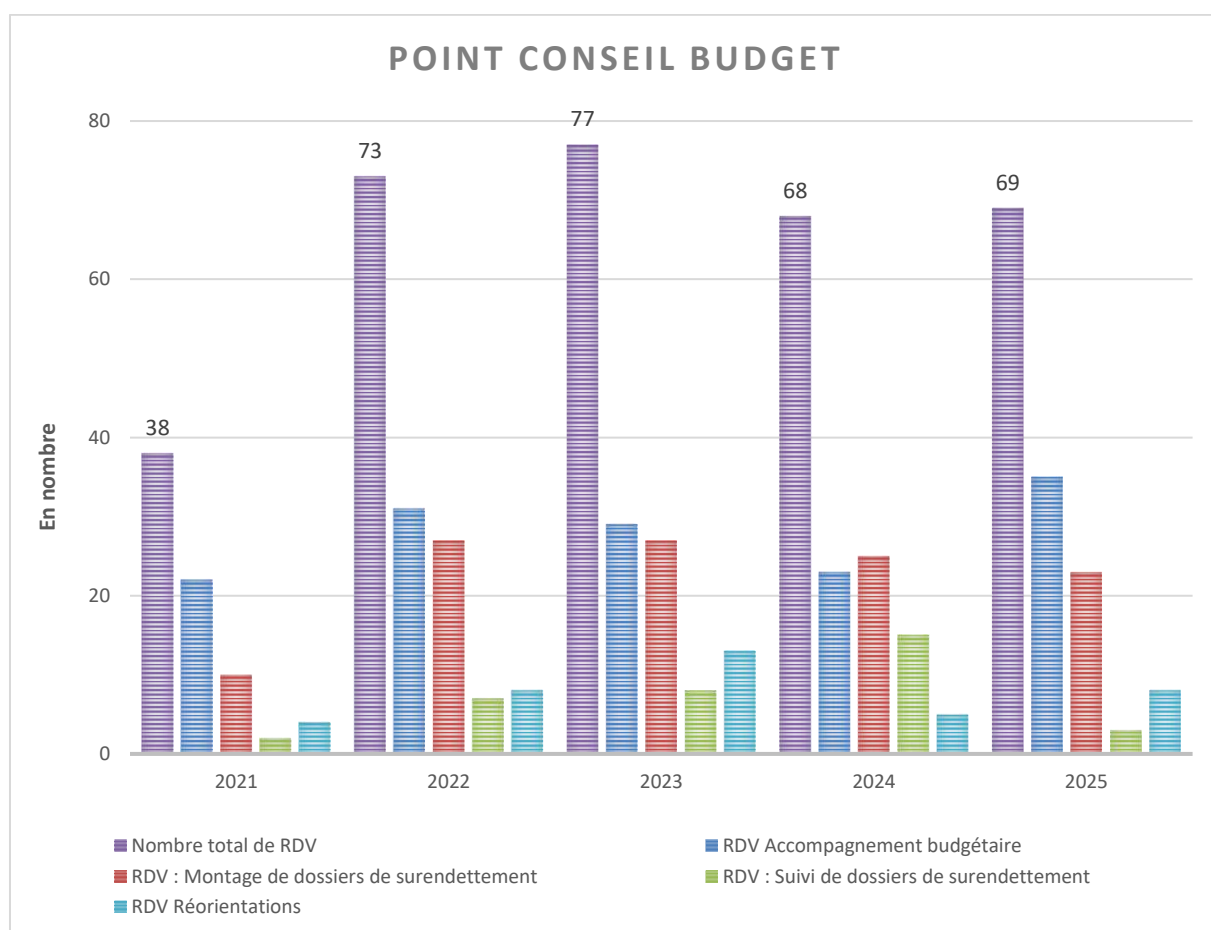
Une convention de partenariat unit le Crédit Municipal de Toulouse et la Banque de France. Après étude de toutes les solutions possibles pour aider au mieux les bénéficiaires de ce service, il peut être envisagé de constituer un dossier de surendettement ainsi qu'un suivi lorsque celui-ci est mis en place.

Cette activité s'appuie sur l'engagement citoyen de bénévoles et le service rendu est essentiellement centré sur le conseil et l'analyse de situations financières et budgétaires

déliçates mais aussi, pour une part significative, sur l'étude et l'aide à la constitution de dossiers de surendettement.

Le service est également proposé sur l'agence du Crédit Municipal située à Montauban, au sein du consortium PCB 82, aux côtés du Conseil départemental du Tarn et Garonne et de l'Union Départementale des Associations Familiales 82 et avec l'aide de bénévoles qui ont bénéficié de la formation appropriée.

En 2025, ce sont 69 personnes qui ont ainsi pu être aidées, dont 23 dans le montage de leur dossier de surendettement.

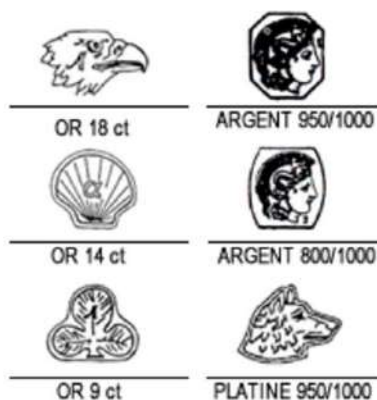


LA GARANTIE DES METAUX PRECIEUX

Les ouvrages en métaux précieux vendus aux enchères par le Crédit Municipal doivent être revêtus du poinçon de garantie afin d'être « en règle ». L'établissement est habilité par les

services des douanes comme déléataire pour pouvoir apposer ces poinçons. Cette apposition permet de valider le titrage des ouvrages.

Ce service s'adresse également aux professionnels (bijoutiers, commissaires-judiciaires...) et a vu un connu un accroissement d'activité de 39% en 2025.



LES LOCATIONS D'ESPACES

Situé au cœur de la Ville, l'hôtel des ventes Vitry du Crédit Municipal de Toulouse propose à la location sa salle d'exposition et sa salle des ventes pour les différents types d'événements que souhaitent organiser les professionnels. D'une capacité de 200 places assises, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ces salles sont dotées de tous les équipements nécessaires.

De nombreux commissaires-priseurs de la place utilisent ces espaces pour leurs ventes aux enchères et ce fût encore le cas sur l'année 2025 à de nombreuses reprises.

Nous avons par ailleurs accueilli au sein de l'hôtel des ventes en 2025 plusieurs expositions, conférences et événements caritatifs :

- La Xème exposition des amis de l'Oncopole,
- « Tirage Limité », estampes contemporaines de l'association Estampadura, ainsi qu'une conférence « Voyage dans l'estampe » de Mme Claudie Beyssen, présidente de l'association
- L'assemblée générale des Amis des Augustins
- L'exposition du 95^{ème} salon des artistes méridionaux : « Accrochage »
- La IVème exposition vente de l'association Curiosity Art.

LA GARDE D'OBJETS

Le Crédit Municipal rend un service de garde d'objets pour les personnes désirant mettre à l'abri leurs biens de valeur. Un système souple permet une utilisation « à la carte », pour des durées variables.

Un personnel qualifié, sensibilisé à la qualité et à la fragilité éventuelle des objets déposés, garantit des conditions optimales de conservation. Le Crédit Municipal propose également ses caves climatisées pour le stockage de grands crus.

LE SOL-VIOLETTE

Le Sol est une unité de compte éthique et solidaire, qui permet de procéder à des échanges locaux et équitables de biens et de services. Le Crédit Municipal de Toulouse apporte son soutien à l'association du Comité Local d'Agrément du Sol (CLAS), pilote de cette monnaie locale complémentaire.



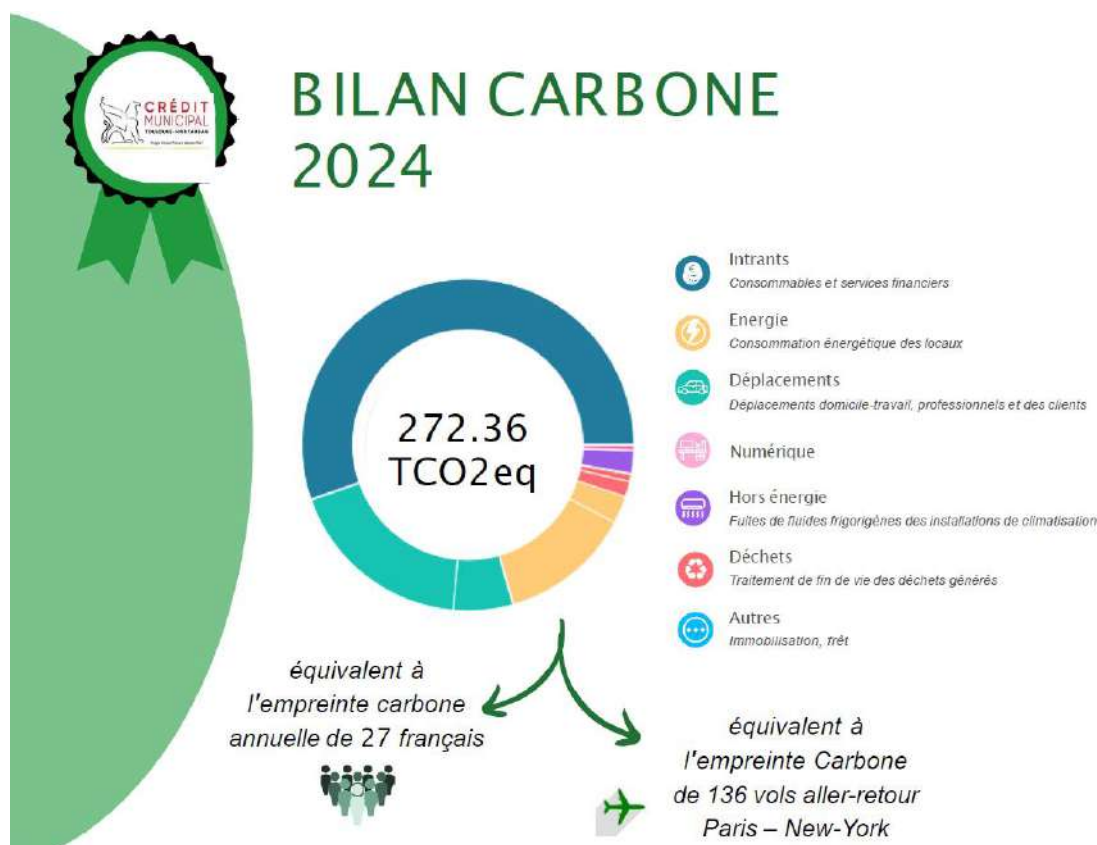
RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)

Depuis 2019, le Crédit Municipal bénéficie de la labellisation environnementale « EnVol ». Il s'est ainsi engagé à poursuivre une démarche volontaire et proactive en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et a obtenu la labellisation « Lucie Progress » en juillet 2025. L'établissement s'est engagé à poursuivre 26 actions dans différents domaines sur les deux ans à venir jusqu'au prochain audit en 2027.



BILAN CARBONE

L'établissement a réalisé son bilan carbone de l'année 2024. Ce dernier met en avant une diminution des émissions carbone de 2,35% de par rapport à 2023.



COMMUNICATION

En 2025, le Crédit Municipal a été présent sur divers médias (presse écrite, réseaux sociaux...) en particulier pour mettre en avant l'activité principale de l'établissement : le prêt sur gages.

En début d'année, une campagne nationale proposée par l'agence de communication de la conférence permanente des caisses de crédit municipal a été déclinée sur Toulouse à travers 45 supports d'affichage, des sacs à pain des boulangeries du centre de Toulouse, et en mai 2025 sur les panneaux numériques de la gare Toulouse Matabiau.



Le crédit municipal de Toulouse a également fait connaître ses activités à travers la radio, via deux campagnes sur le prêt sur gage et sur l'augmentation du prêt au gramme d'or, sur FUN Radio et sur Toulouse FM.

L'établissement a été présent sur de nombreux événements locaux, comme la journée interprofessionnelle sur le thème de l'accompagnement budgétaire au conseil départemental et le consortium des Points Conseil Budget du 82, les rencontres régionales du microcrédit à la banque de France de Toulouse, le « collectif du cœur », rencontres solidaires des restos du cœur de Tarn-et-Garonne, les journées portes ouvertes à la Maison Toulouse Service des Minimes ou le Forum Régional de l'Economie Sociale et Solidaire.

MUSEE :

Les visites du musée, « Les mercredis du Crédit », se sont maintenues tout au long de l'année à raison d'une fois par mois de mai à octobre, pour les particuliers et les associations.

Pour la troisième fois, l'établissement a accueilli une classe de CM1/CM2 dans le cadre du Passeport pour l'art, un dispositif culturel gratuit pour les écoles publiques de Toulouse : cette année il s'agissait de l'école élémentaire Monge.

ÉVÉNEMENTS :

Cette année le crédit municipal de Toulouse a ouvert ses locaux pour les journées européennes du patrimoine et a accueilli 600 visiteurs sur tout le week-end, avec au programme : concert de la chorale de l'école de musique des Ponts Jumeaux, exposition dans la cour de l'établissement pour la toute première fois, expertises gratuites et présentation de lots des prochaines ventes.

A cette occasion a également été organisée une vente aux enchères solidaire, avec Emmaüs Toulouse, sous le marteau de Maître Christine Valès. Les bénéfices de la vente, intégralement reversés à l'association, ont atteint 8 000€.



LES ELEMENTS FINANCIERS

Filiales et participations :

Le Crédit Municipal de Toulouse possède des titres de participation dans le Groupement d'Intérêt Economique CM Services (1 000 €). Ce GIE, créé en 2011, est constitué de 12 Crédits Municipaux et a pour objet :

- l'utilisation en commun de matériel informatique hébergé par le GIE
- le partage d'un progiciel bancaire ou de tout autre logiciel acquis par le GIE
- le partage d'un logiciel de prêt sur gages
- l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Activité en matière de R&D : néant

Dépenses de mécénat ouvrant droit à un crédit d'impôt

Les dépenses de mécénat ouvrant droit à un crédit d'impôt en 2025 s'élèvent à 9 600 €.

	2021	2022	2023	2024	2025
Produit Net Bancaire	2 443 727,47	2 601 882,49	2 705 564 ,20	2 888 212,13	2 715 489,96
Résultat Brut d'Exploitation	394 422,14	417 418,11	446 185,87	464 850,50	237 861,04
Résultat Net	254 235,08	288 060,62	328 649,97	87 850,79	129 590,90

Bilan	21 495 458,21	20 486 588,06	20 359 934,18	23 433 053,27	31 555 498,68
Fonds propres	15 207 589,99	15 656 096,03	16 016 951,26	16 668 738,62	16 826 916,32

2025	Coefficient d'exploitation	Ratio de levier	Ratio de fonds propres	Ratio de liquidité
	91.24%	55.30%	61.26%	193,97%

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

	31-déc-2025	31-déc-2024
+ Intérêts et produits assimilés	2 501 421,06	2 189 061,20
Intérêts et produits avec les établissements de crédit	39 071,32	5 862,76
Intérêts et produits avec la clientèle	2 462 349,74	2 183 198,44
- Intérêts et charges assimilées	-352 667,41	-87 278,57
Intérêts et charges avec les établissements de crédit	-49 296,46	-26 523,27
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-303 370,95	-60 755,30
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions produits	155 689,29	220 124,17
- Commissions charges	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	480 663,69	592 318,66
Autres produits	190 075,03	313 909,99
Produits de location simple à titre accessoire	290 588,66	278 408,67
- Autres charges d'exploitation bancaire	-69 616,67	-26 013,33
PRODUIT NET BANCAIRE	2 715 489,96	2 888 212,13
- Charges générales d'exploitation	-2 155 553,12	-2 107 444,23
Frais de personnel	-1 306 041,83	-1 379 901,99
Autres frais administratifs	-849 511,29	-727 542,24
- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-322 075,80	-315 917,40
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	237 861,04	464 850,50
Coût du risque	-55 301,14	-59 933,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	182 559,90	404 916,76
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	182 559,90	404 916,76
Résultat exceptionnel	0,00	1 145,03
Impôt sur les bénéfices	-52 969,00	-118 211,00
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0,00	-200 000,00
RESULTAT NET	129 590,90	87 850,79

Bilan publiable en euros		
ACTIF	31-déc-25	31-déc-24
Caisse, banques centrales	371 836,92	269 374,25
Effets publics et assimilés	0,00	0,00
Créances sur les établissements de crédit	4 663 178,36	2 572 924,12
à vue	4 663 178,36	2 572 924,12
à terme	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	24 222 050,46	18 750 384,80
autres concours à la clientèle	24 222 050,46	18 750 384,80
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0,00
Actions et autres titres à revenu variable	0,00	0,00
Participations et autres titres détenus à long terme	0,00	0,00
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00
Crédit-bail et LOA	0,00	0,00
Location simple	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	9 707,34	11 280,11
Immobilisations corporelles	1 579 434,50	1 314 724,18
Immobilisations incorporelles en cours	5 040,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours		149 456,47
Capital souscrit et non versé	0,00	0,00
Actions propres	0,00	0,00
Autres actifs	96 448,41	75 700,49
Comptes de régularisation	607 802,69	289 208,85
TOTAL	31 555 498,68	23 433 053,27

PASSIF	31-déc-25	31-déc-24
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	907 290,00	525 751,00
Opérations avec la clientèle	13 378 048,24	5 883 100,04
Autres dettes		
Dettes représentées par un titre	0,00	0,00
Autres passifs	216 794,71	161 052,53
Comptes de régularisation	6 327,24	17 293,61
Provisions pour risques et charges	75 347,00	77 798,18
Dettes subordonnées	0,00	0,00
Fonds pour risques bancaires généraux	3 234 290,88	3 234 290,88
Capitaux propres hors FRBG :	13 737 400,61	13 533 767,03
Capital souscrit	11 837 380,39	11 675 486,92
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	1 770 429,32	1 770 429,32
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Provisions réglementées et subv. d'investissement	0,00	0,00
Report à nouveau (+/-)	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (+/-)	129 590,90	87 850,79
TOTAL	31 555 498,68	23 433 053,27

Note annexe aux états financiers année 2025

1ère partie

Principes comptables et méthode d'évaluation

Note 1 – Activités, contexte réglementaire, faits marquants et événements postérieurs

a–Activité :

La caisse de Crédit Municipal de Toulouse est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels. Dans ce domaine les caisses de Crédit Municipal disposent d'un monopole.

b–Contexte réglementaire :

b.1. Cadre :

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Toulouse est assujettie au Code Monétaire et Financier. Elle présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire selon les règles prescrites par le règlement ANCC n°2014-07 du 26 novembre 2014. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal, présente et tient ses comptes conformément aux règles de la Comptabilité Publique (compte financier et compte administratif).

b.2 Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire a été modifié par le règlement ANC n° 2023-03 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette modification s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et porte sur la suppression des transferts de charge.

Ce changement de règlement est non significatif sur les comptes du Crédit Municipal de Toulouse.

c - Faits marquants :

- L'activité de microcrédit continue de progresser avec un encours en hausse de +39% en nombre avec 456 prêts et en montant avec + 1 700K€ (+56%).

- Les niveaux d'épargne ont connu une augmentation significative avec la hausse des taux (+135% d'augmentation de l'encours) pour atteindre 12 913K€.

- L'activité de prêt sur gages est toujours en forte progression du fait des cours de l'or très élevés, et atteint un encours de presque 22 000K€.

- Des investissements importants ont été réalisés afin de restaurer des espaces pour en faire de nouveaux espaces d'exposition.

d-Événements postérieurs à la clôture :

NC

Note 2 – Crédits à la clientèle

- a- Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : prêts sur gage et micro-crédits.
- b- Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.
- c- Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déçus et non déçus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.
- d- Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés.

e- Prêts sur gage :

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelables.

Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, les contrats sains de prêts sur gages deviennent à leur tour douteux du fait qu'au moins un contrat de gages pour un même client est douteux. De même, si un client prêt sur gages a des contrats douteux, et s'il est également client microcrédit, la contagion affectera les contrats microcrédits, et réciproquement.

f- Microcrédit :

Sont considérés comme douteux les MCPA avec un retard d'une mensualité de plus de trois mois ou de trois impayés. Sont considérés comme compromis les MCPA pour lesquels le Crédit Municipal a prononcé la déchéance du terme.

Note 3- Provisions pour dépréciation sur crédits à la clientèle

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables.

a - Provisions pour dépréciation sur prêts sur gages

- Oppositions de police

Le Crédit municipal de Toulouse constitue des provisions pour risque de non recouvrement de prêts sur gages frappés d'oppositions de police à concurrence de 50% du capital prêté pour les biens de 1ère division et de 100% pour les biens de 2ème et 3ème divisions. Cette provision est constituée à l'actif en contrepartie de l'encours douteux constaté et isolé sur une ligne particulière (2 577,50 €). Les intérêts pris en charge en comptabilité sont provisionnés en totalité (63 628.44€).

- Provisions pour dépréciation sur créances douteuses

Au 31 décembre 2025, tout le capital des contrats de prêts sur gages du siège et de l'agence de Montauban est couvert par la garantie apportée par l'étude des commissaires-priseurs sur les appréciations qu'ils effectuent.

Intérêts

Lorsqu'un prêt sur gages est déclassé en douteux (à 9 mois, comme indiqué supra), la provision est calculée sur les intérêts à compter du 8^{ème} mois, afin de couvrir l'intégralité du risque encouru. En effet, le commissaire de justice est responsable de ses estimations et assume le risque sur le capital et les intérêts jusqu'à 7 mois.

b-Provisions pour dépréciation sur microcrédits personnels accompagnés

En ce qui concerne les Microcrédits Personnels Accompagnés (MCPA), le Crédit Municipal de Toulouse constitue des provisions pour les prêts douteux et pour les prêts compromis.

Pour les prêts douteux, le Crédit Municipal différencie les prêts octroyés sur Toulouse et les autres. Les prêts octroyés sur Toulouse bénéficient d'une garantie de 15% du capital apportée par la ville de Toulouse en plus des 50% apportés par le Fonds de Cohésion Sociale. Les 35% du capital douteux restant sont donc provisionnés. Les intérêts quant à eux ne sont pas provisionnés (prise en charge par la ville).

Pour les prêts douteux octroyés en dehors de la ville de Toulouse, le Crédit Municipal bénéficie uniquement de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale (50%). Il provisionne donc 50% ainsi que les intérêts douteux non pris en charge de ces prêts.

Le montant au 31 décembre 2025 de ces provisions s'élève à 115 894.88€.

Note 4- Portefeuille titres

Néant

Note 5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

NATURE	MODE	DUREE
Constructions	Linéaire	20 à 30 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	15 à 20 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Note 6- Capitaux propres

Les capitaux propres du Crédit Municipal de Toulouse comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits.
- les réserves : l'affectation des résultats, moins les bonis prescrits, peut également s'effectuer en réserve libre.

Note 7- Provisions pour risques et charges & FRBG

a - Provisions

Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice si une obligation existe à cette date et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

b - FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)

En application du règlement CRBF 90.02, la Caisse dispose d'un fonds pour risques bancaires généraux, comprenant une provision forfaitaire, ayant supporté l'impôt, relative aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ce fonds est défini par le règlement CRR comme "les montants que les dirigeants décident d'affecter à concurrence de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent". Cette provision s'élève à 3 234 290,88 € au 31/12/2025.

Note 8- Instruments financiers hors bilan

La Caisse n'a effectué aucune opération spéculative ou de couverture de risques avec des instruments financiers au cours de l'exercice 2025.

Note 9- Produits et charges

L'ensemble des produits et des charges est comptabilisé conformément au principe de la spécialisation des exercices comptables. En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au bilan prorata temporis
- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux etc..) font l'objet le cas échéant, de régularisations en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance...).

Note 10- Engagements envers le personnel

a - Les agents du Crédit Municipal de Toulouse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat.

Ils sont soumis respectivement aux dispositions des décrets 85-1250 du 26/11/85 et 88-145 du 15/2/88. Le premier texte précise que :

- la période de référence des congés payés va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- le congé dû pour une année de services accomplis ne peut se reporter sur l'année suivante.

b- Le personnel étant sous le statut de droit public, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif.

Note 11- Impôts

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 1988.

La charge d'impôts sur les sociétés pour l'exercice 2025 s'élève à 52 969,00 €.

Note 12 – Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Note 13 – Opérations avec la clientèle

Bilan Passif en K€	2025	2024
Opérations avec la clientèle	13 378	5 883
Dettes représentées par un titre	0	0

Il s'agit de dépôts constitués par des particuliers (Livrets d'épargne solidaire et comptes à terme).

2ème partie

Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

ACTIF

Note 1–Créance sur les établissements de crédits

Les excédents bancaires sont des encours déposés sur des comptes à vue bancaire.

Note 2- Crédits à la clientèle

En milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses (dont oppositions de police)		Dont créances douteuses compromises
		<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	
Prêts/gages	20 585	1 091	2,5	0
Microcrédits	1 442	243	116	
TOTAL	22 027	1 334	118,5	0

Note 3– Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/25
Terrains	31	31
Immeuble	994	994
Autres immobilisations corporelles	4 847	5 403
Immobilisations financières	37	37
Immobilisations incorporelles	360	155
Immobilisations corporelles en cours	149	5
Immobilisations incorporelles en cours		
TOTAL BRUT	6 418	6 625
TOTAL NET	1 475	1 594

PASSIF

Note 4 – Dettes envers les établissements de crédit

Dettes en K€	< 1 an	> 1 an	Total
Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne	0	900	900

- *Emprunts Institution – dettes rattachées : 7 K€*

Note 5–Opérations avec la clientèle

Le Crédit Municipal de Toulouse distribue des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31.12.2025, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 7 M€ et de comptes à terme pour 6 M€.

Dettes en K€	< 1 an	> 1 an	Total
Livrets des Particuliers	6 763	0	6 763
Livret des Personnes Morales	160		160
Comptes à terme des Particuliers	320	3 669	3 989
Comptes à terme des Personnes Morales	1 000	1 000	2 000
Bonis Prêts sur gages	254	0	254
TOTAL	8 497	4 669	13 166

- *livrets des particuliers de l'épargne solidaire - dettes rattachées : 708€*

- *comptes à terme des particuliers – dettes rattachées : 210 K€*

Note 6- Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/24	Dotations	Reprises	31/12/25
Provisions CET	78	4	7	75
TOTAL	78	4	7	75

Note 7- Capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/25
Dotation initiale	31	31
Excédents et bonis capitalisés	11 645	11 806
Réserves	1 770	1 770
Provisions non affectées (FRBG)	3 234	3 234
Report à nouveau		
Résultat net de l'exercice	88	130
Total	16 768	16 971

Note 8- Analyse des comptes de régularisation actif et passif et autres actifs et passifs

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Produits à recevoir	19	Impôts et taxes	48
Impôts et taxes	81	Charges à payer/dettes fournisseurs	152
Produits de ventes de gages corporels	564	Cautionnement commissaires-priseurs	16
Autres actifs (mouvements internes)	39	Autres passifs (mouvements internes)	3
TOTAL	703	TOTAL	219

COMPTE DE RESULTAT

Note 9- Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	CHARGES	PRODUITS
Autres éléments exceptionnels	0	0
TOTAL	0	0

Note 10- Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires pour 2025 s'élève à 8 885 € HT. Le rapport de gestion est disponible au Crédit Municipal 29 rue des Lois 31006 Toulouse Cedex.

HORS-BILAN / DIVERS

Note 11- Engagements de hors bilan

Les engagements de hors bilan s'élèvent à 29 137K€ pour les prêts sur gages (engagements de garantie reçus, correspondant à la valeur estimée des gages nantis (en valeur d'assurance) et 948 K€ pour les microcrédits (garantie apportée par la Banque Publique d'Investissement sur la totalité de l'encours à hauteur de 50% et par la Ville de Toulouse à hauteur de 15% pour les prêts toulousains). Parmi les engagements de hors bilan figure également le cautionnement du commissaire de justice (souscrit auprès d'un organisme de cautionnement) d'un montant de 60 K€ qui couvre les déficits qui pourraient survenir suite à une vente aux enchères sur un bien qu'il aurait estimé, le commissaire de justice étant responsable de ses estimations en capital et intérêts jusqu'à 7 mois.

Le montant total des engagements de hors bilan est de 30 145 K€.

Note 12- Effectifs

Effectifs en équivalent plein temps	31/12/24	31/12/25
Fonctionnaires	7.9	7.8
Contractuels	14.7	14.8
TOTAL	22.6	22.6

Note 13 – Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III AU 31/12/2025

Déclaration en vertu des orientations 2016/11 de l'ABE relatives aux exigences de publication au titre de la huitième partie du règlement (UE) n°575/2013 et des modifications ultérieures.

En K€		déc-25	sept-25	juin-25	mars-25	déc-24
		a	b	c	d	e
		T	T-1	T-2	T-3	T-4
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	16 829	16 803	16 688	16 669	16 669
2	Fonds propres de catégorie 1	16 829	16 803	16 688	16 669	16 669
3	Fonds propres totaux	16 829	16 803	16 688	16 669	16 669
4	Montant total d'exposition au risque	27 468	24 280	22 500	21 061	22 331
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	61,26	69,20	74,17	79,15	74,64
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	61,26	69,20	74,17	79,15	74,64
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	61,26	69,20	74,17	79,15	74,64
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0	0	0	0	0
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0	0	0	0
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0	0	0	0	0
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8	8	8	8	8
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0	0	0	0	0
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	1	1	1	1	1
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0	0	0	0	0
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0	0	0	0	0
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0	0	0	0	0
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	53,26	61,2	66,17	71,15	66,64
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	30 426	29 410	26 968	25 438	22 273
14	Ratio de levier (%)	55,30	57,13	61,88	65,53	74,84
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0	0	0	0	0
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0	0	0	0
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	0	0	0	0	0
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	3	3	3	3	3
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3	3	3	3	3
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	372	233	270	293	268
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	767	692	604	490	365
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	3 671	4 271	3 966	3 835	1 854
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	192	233	151	122	91
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	193,97	134,72	178,80	239,00	293,71
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	29 335	28 025	25 638	25 185	22 056
19	Financement stable requis total	13 990	13 685	12 722	12 166	9 913
20	Ratio NSFR (%)		204,78	201,53	207,01	222,51

ATTESTATION

J'atteste qu'à ma connaissance les informations communiquées dans le présent document au titre du Pilier III sont conformes à la partie 8 du règlement CRR (UE) n°575/2013 (et modifications ultérieures) et qu'elles ont été établies en conformité avec le dispositif de contrôle interne convenu au niveau de l'organe de direction de la caisse de crédit municipal de Toulouse.

Le Directeur,
Franck Paindessous



Crédit municipal de TOULOUSE
29, rue des Lois
31 000 TOULOUSE

Tél. : 05 61 21 69 12

www.credit-municipal-toulouse.fr